

Etude pour la réalisation du schéma directeur cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Compte Rendu du COTECH du 17/06/2021

Objet : Présentation de la PHASE 1 - DIAGNOSTIC

Etaient présents :

En présentiel :

Charlotte BOETTNER, Vice-Présidente en charge de la mobilité et maire de Villy-le-Pelloux
Sylvie MERMILLOD, maire de Cruseilles et VP aux affaires scolaires
Julie MONTCOUQUIOL, maire de Cuvat
Anne BARRAUD, Adjointe à Cruseilles
Luc CHAVEROT, conseiller municipal à Allonzier la Caille
Brigitte CONTAT, conseillère municipale à Allonzier la Caille
Pascal GUETTE, conseiller municipal de la mairie de Villy-le-Pelloux
Amélie SEDITA, Directrice de l'Office de Tourisme Alter'Alpa Tourisme
Isabelle KRITTER, en charge de la politique cyclable au département
Olivier PERRIN, ALKHOS
Jean-Marie TERRASSON, conseiller municipal de Villy-le-Bouveret
Odile MONTANT, conseillère municipale de Vovray-en-Bornes
Frédéric SCISCIOLI, conseiller municipal de la mairie de Copponex
Manon SIEURAC, Alter'Alpa Tourisme
Pierre CUSIN, conseiller municipal à la commune d'ANDILLY
Lydie WAMIN, Directrice des services à la population à la CCPC
Agathe LE ROUX, chargé des transports scolaires à la CCPC
Julien COUPAT, chargé des transports scolaires à la CCPC

En distanciel :

Michel VINCENT, territoire Usses et Bornes
Sophie PINATTON-VITTOZ, en charge du Tourisme au département,
Perrine BLANC, Conseil Départemental Haute-Savoie – Pôle routes
Gilbert ESPOSITO, Secrétaire au Comité Départemental de Cyclotourisme de la Haute-Savoie

La réunion avait pour but de présenter le DIAGNOSTIC réalisé et les ENJEUX ORIENTATIONS issus de ce diagnostic.

Ce compte-rendu comporte 6 pages numérotées de 1 à 4

■ DEROULEMENT DE LA REUNION :

La réunion a été animée sur la base d'une présentation PowerPoint. Le document support est disponible en téléchargement sur le site internet d'ALKHOS, dans l'espace client dédié à l'étude.

La présentation, introduite par Madame BOETTNER, a donné lieu à des échanges, avis et remarques, dont les principaux sont repris ci-dessous.

QUESTIONS, AVIS ET REMARQUES

■ UNE ADHESION GLOBALE :

Pendant la réunion, il a été rappelé à plusieurs reprises :

- D'une part la mobilisation importante du territoire (habitants et communes), comme en témoigne le succès de l'enquête grand public et la contribution de collégiens. Cette mobilisation a contribué à une bonne représentativité des éléments de diagnostic.
- D'autre part la convergence des attentes entre tous les acteurs contributeurs (habitants, communes, EPCI voisins, partenaires...). Cela a permis de dégager plus facilement les enjeux et orientations (à minima, les besoins communs) et de conforter la CC du Pays de Cruseilles dans sa démarche.

Les choses sont donc au final relativement claires. Assez logiquement, les participants adhèrent donc globalement au diagnostic, ainsi qu'au enjeux et orientations proposés.

Des remarques ont néanmoins été formulées sur certains points, et méritent d'être consignées :

■ LES PROJETS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE

MARQUAGE CYCLABLE DE LA RD23

Le diagnostic indique que le département prévoit le marquage cyclable de la RD 23 en direction de Valleiry. Le département est intervenu en réunion pour préciser que contrairement à ce qui était initialement envisagé, cet aménagement ne sera finalement pas réalisé. Après échange avec les communes concernées, et en raison des caractéristiques de la RD 23, il a été jugé inapproprié.

AMENAGEMENT DU ROND-POINT DU PONT DE LA CAILLE

Le franchissement du pont de la Caille et la traversée cyclable de la RD 1201 au niveau du pont de la Caille ont été pointés comme points durs majeurs, à la fois par les communes et les habitants (à l'occasion de la concertation et de l'enquête grand public).

Le diagnostic indique que l'aménagement d'un rond-point est en cours au niveau du pont de la Caille et qu'un aménagement de franchissement cyclable devrait être intégré (sans être

prévu initialement, il aurait été demandé pendant la phase de conception/mise au point de l'aménagement).

Durant la réunion, le département s'est étonné de cette information et a tenu à clarifier les choses en précisant qu'aucun aménagement cyclable de franchissement n'est prévu. La prise en compte des cyclistes se limiterait à une simple surlargeur (bande multifonctionnelle) en amont et en aval du rond-point pour faciliter l'insertion des cyclistes dans l'anneau partagé avec les voitures.

Les autres membres du COTECH se sont à leur tour étonnés que la gestion des flux cyclables ne soit, au final, pas intégrée au projet, précisant que d'une part la loi l'impose (loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, article 62) et que d'autre part l'axe cyclable structurant qui se dessine sur le territoire devrait traverser la RD 1201 à ce niveau. Ce point, très important pour le territoire, méritera d'être rediscuté avec le département.

■ LA DIMENSION CYCLOTOURISTIQUE (et/ou CYCLOSPORTIVE)

Le diagnostic pointe le fait que l'offre cyclo-touristique (boucles « sport et loisirs » sur routes partagées) couvre plutôt bien le territoire. Les boucles du département + les routes touristiques d'AlterAlpa forment une offre assez dense, laquelle génère d'ailleurs une fréquentation cyclotouristique et cyclo sportive importante. La commune de Vovray souligne néanmoins qu'il serait intéressant d'améliorer cette offre.

ALKHOS précise que les enjeux et orientations sont volontairement axés sur les offres aujourd'hui déficientes : l'offre utilitaire (aménagements sécurisés pour les déplacements des habitants) et l'offre touristique itinérante (véloroutes). Le COTECH adhère dans son ensemble à cette position.

■ CONNEXIONS INTERCOMMUNAUTAIRES :

Les EPCI voisins ont été consultés pour connaître leur niveau d'avancement dans le développement cyclable et leurs projets ou attentes en matière de connexion avec le territoire de la CC du Pays de Cruseilles.

Il a été souligné par plusieurs participants l'intérêt de mener cette concertation avec les territoires voisins pour bien prendre en considération les usages « traversants » (qui dépassent le strict cadre du territoire du Pays de Cruseilles) et veiller à la parfaite cohérence des réalisations entre territoires (raccordement des tracés, types de pratiques ciblées et d'aménagements proposés...)

Les EPCI consultés sont les suivants : Grand Annecy, Genevois, Annemasse agglomération et Pays Rochois

De l'avis des participants, deux autres EPCI mériteraient d'être consultés eux aussi :

Arves et Salève. La commune de Vovray souligne que cet EPCI est en marge du territoire CCPC et concerné lui aussi par des boucles de cyclotourisme dans les Bornes. Sur le plan « utilitaire », le département précise que cet EPCI est en cours d'élaboration de son propre schéma directeur cyclable mais qu'à sa connaissance, aucune connexion avec le territoire du Pays de Cruseilles n'est envisagée. ALKHOS se rapprochera de la CC Arves et Salève afin de se faire confirmer cela.

Fier et Usses. Le territoire est concerné par une liaison véloroute entre Annecy et la ViaRhona (par La Balme de Sillingy, Francy et Seyssel). Une connexion reliant ce projet au futur axe nord / sud de la CC du Pays de Cruseilles serait peut-être intéressante, par exemple par Choisy et Cercier. Plusieurs points de vigilance sont cependant émis par des participants :

cette connexion présentera fatalement du dénivelé et ne conviendra donc pas à tous les cyclistes. D'autres part, la collectivité aura peut-être du mal à « tout faire ». Un aménagement et investissement lourd sur cette connexion ne seront peut-être pas envisageables, et ne sont d'ailleurs peut-être pas indispensables. Le simple jalonnement d'une « possibilité de liaison » serait peut-être préférable (ou plus raisonnable) que le déploiement d'un barreau supplémentaire de véloroute.

■ AXE STRUCTURANT NORD / SUD :

La nécessité de développer un axe structurant Nord / Sud est très largement partagée par tous les participants.

Deux enjeux distincts sont pointés :

- Développer un itinéraire touristique de type véloroute, avec l'opportunité d'en faire le support de la future véloroute des 5 lacs,
- Développer un itinéraire utilitaire pour faciliter les déplacements des habitants

Il est bien précisé que ces deux fonctions distinctes pourront s'appuyer ponctuellement sur un même tracé et un même aménagement (par exemple dans la partie centrale entre Allonzier et Cruseilles), mais pourront aussi s'appuyer sur des tracés et aménagements différents sur certaines sections où les attentes utilitaires et touristiques ne peuvent être conciliées sur un même tracé.

L'axe Nord / Sud pourrait ainsi se dédoubler au sud, entre Allonzier et Annecy et au nord, entre Cruseilles et Mont Sion.

La commune d'Andilly souligne cependant qu'elle préférerait un tracé unique sur la partie Nord, passant par Andilly et ses sites touristiques, au plus près de la RD1201, tant pour l'usage utilitaire que pour l'usage touristique. Ce tracé présenterait l'avantage d'être plus direct et moins dénivelé, tout en valorisant plus directement les sites touristiques d'Andilly.

Il est précisé que cette question reste à arbitrer et qu'il s'agit d'un des points à travailler durant la phase 2 de l'étude.

SUITES A DONNER

Un comité de pilotage se réunira le 24 juin prochain pour valider le diagnostic, les enjeux et orientations, à la lumière des remarques émises par le comité technique.

Suite à cette validation, la phase 2 de l'étude sera engagée.